

# DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

## COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 20 mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUË à Michel SALVI  
Mme Marie-Claude CERANA à Robert COUPLAIX

Secrétaire de séance : Mme Delphine DUMINI

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 16 mars 2018	Vendredi 16 mars 2018	Mardi 27 mars 2018

#### **6– Attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2018**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition d'attribution de subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATION	2017	2018	
APP des 2 Rives	1 305 €	1 305 €	1 transport (1 000€ max)
Archers de la Tour	1 125 €	610 €	
Association de Chasse	565 €	565 €	
ASG (Foot)	4 155 €	4 155 €	1 transport (2 000€ max)
Le Chevalet	580 €	580 €	
Le Cheylas-Basket	2 570 €	2 570 €	1 transport (2 000€ max+formation arbitre et entraîneur sur facture)
Cheyl'as du volant	480 €	610 €	
Rugby club Le Touvet - Pontcharra	300 €	/	Sur justificatifs
Alliance Grésivaudan Judo	500 €	610 €	
Le Chemin à l'envers	130 €	130 €	Sous réserve d'activité
Club Iris	785 €	785 €	
Club OMF Evasion	455 €	455 €	
Cie Thalie et Calliope	870 €	/	Attendre le début des répétitions
Comité Personnel Communal	20 500 €	20 500 €	
Danse	815 €	815 €	
Ensemble Vocal	330 €	330 €	
Esthétique et Barbotine	580 €	580 €	
Et si on sortait	0 €	2000 €	
Graine d'Humour	870 €	870 €	
Gym Volontaire	355 €	355 €	
Karaté	610 €	610 €	

Peinture sur soie	580 €	580 €	
Petit Théâtre de Noël	2 040 €	/	Attente de l'AG
Ski Club	5 000 €	5 000 €	Transports
Tennis	1 220 €	610 €	
UMAC	440 €	440€	
Usine à Scrap	580 €	580 €	
Arcade	11 300 €	11 300 €	
Assoc des Anciens Maires et Adjointes Isère	165 €	165 €	
Avenir	165 €	165 €	
Compagnie Stéphane (Amicale Anciens)	165 €	165 €	
ANAMG/Anciens Maquis Grésivaudan	165 €	165 €	
ANACR (anciens combattants et résistants)	205 €	205 €	Abonnement revue 150€
Croix de Guerre	165 €	165 €	
FRAPNA	165 €	165 €	
Ligue pour la protection des oiseaux	165 €	165 €	
Grésivaudan Blues Festival	1 500 €	1 500 €	
Ecoles Musique des 2 Rives	5 400 €	5400 €	Subvention sur justificatifs
Ecole de Cordes du Grésivaudan	3 500 €	2 500 €	Subvention sur justificatifs
Harmonie Enfants Bayard	410 €	410 €	
Oxygène Radio	160 €	160 €	
Radio Grésivaudan	160 €	160 €	
USEP Hand Ball	260 €	260 €	
RASED - OCCE COOP SCOLAIRE CROLLES	100 €	100 €	Sur justificatifs
RASED - OCCE COOP SCOLAIRE ALLEVARD/PONTCHARRA	100 €	100 €	Sur justificatifs
RASED - OCCE COOP SCOLAIRE LE TOUVET	100 €	/	Sur justificatifs
MFR St André le Gaz Coublevie	0 €	230€	Sur justificatifs
MFR Vif	165 €	165 €	Sur justificatifs
Institut des Métiers et Techniques	0 €	/	Sur justificatifs (/ inscrits)
Prévention Routière	0 €	/	Sous réserve d'activité
Association Cheylasienne pour l'amélioration de l'environnement et du bien-être des habitants	130 €	130 €	
EREA (Etablissement régional enseignement adapté Claix)	0 €	/	Sur justificatifs
Club athlétisme CAPR Pontcharra	220€	220 €	
Tire clous du Grand Manti St Vincent de Mercuze	200 €	/	
Les Amis des animaux	800 €	800 €	
Grési birds	/	2000 €	Subvention de démarrage
<b>TOTAL</b>	<b>72 805€</b>	<b>72 440€</b>	

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le versement aux associations des subventions conformément au tableau présenté ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2018.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

**Etant précisé que les conseillers municipaux membres des bureaux de ces associations n'ont pas pris part au vote.**

